



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Marco SCHANK

Ministre délégué au Développement durable
et aux Infrastructures

L- 2918 Luxembourg

N/Réf. : 127/2011 – SH/NF

Luxembourg, le 12 septembre 2011

Concerne : Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 novembre 2008

- a) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés,
- b) modifiant l'annexe III de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés,
- c) modifiant les annexes I et II du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement,
- d) modifiant l'annexe I du règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité,
- e) portant certaines modalités d'application des établissements de gestion des déchets de l'industrie extractive

Monsieur le Ministre délégué,

Par lettre du 21 juillet 2011, vous avez soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre délégué, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

La direction

Le président



René PIZZAFERRI



Norbert TREMUTH



Jean-Claude REDING